

**SYNDICAT MIXTE AGROLANDES**

**N° 5**

**Objet : Participations statutaires de l'exercice 2024**

Le 15 mars 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes :**

- M. Xavier FORTINON
- M. Olivier MARTINEZ
- Mme Dominique DEGOS
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Monique LUBIN
- Mme Patricia BEAUMONT

**Représentant la Communauté de communes Chalosse Tursan :**

- Mme Pascale REQUENNA
- M. Gilbert LANNE
- M. Benoît BANCONS

Etait excusé :

- M. Dominique COUTIERE

Etaient également présents :

- M. Frédéric DASSIE, Directeur de la SATEL
- Mme Isabelle FIL, Responsable du service développement économique à la Communauté de communes Chalosse Tursan
- M. Hervé NOYON, Directeur du GIP Agrolandes Développement et M. Benjamin LOBET, Directeur de Projets
- Pour le Conseil départemental :
  - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
  - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...

**Le Comité Syndical,**

VU les statuts en vigueur du Syndicat Mixte,

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour adoptant le budget primitif de l'exercice 2024,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**DECIDE**

- de fixer à 367 000,00 € les participations statutaires des membres du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2024 comme suit :
  - 256 900,00 € pour le Département des Landes (70 %),
  - 110 100,00 € pour la Communauté de communes Chalosse Tursan (30 %),
- et de procéder au recouvrement des participations statutaires en fonction des dépenses effectivement engagées par le Syndicat en cours d'exercice.

Le Président du Syndicat Mixte,



Xavier FORTINON